

# Roselly... de Lorgues

## *A moi Comte, deux mots !*

**S'il est un auteur qui est fortement associé au nom de Lorgues c'est bien Antoine Roselly. Ses livres, qui avaient pour objet la propagation du catholicisme, connurent d'importants tirages et furent traduits en plusieurs langues.**

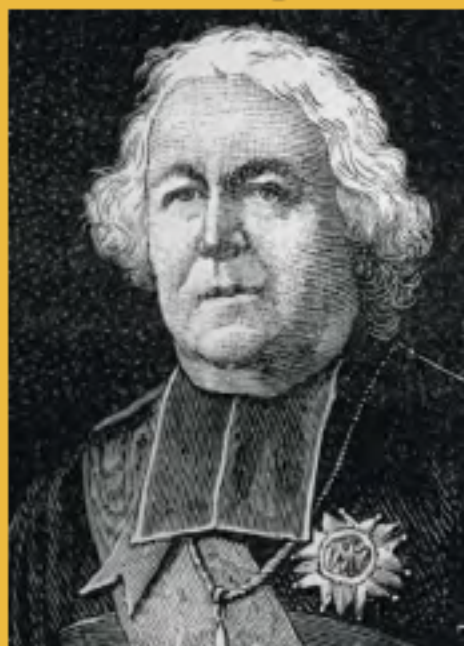
L'homme se faisait appeler : Comte Roselly de Lorgues. Ceci, on l'imagine, ne fut pas du goût de la communauté lorguaise qui ne vit pas d'un très bon œil ce qu'elle considérait comme une usurpation de patronyme. Mais qui était ce personnage ?

### **Des origines italiennes**

Si l'on en croit les différents annuaires mondains de l'époque, les Rosselli, dont le nom s'est francisé par la suite en Rosselly, étaient originaires de Toscane, d'où ils se seraient répandus dans différents états de l'Italie et y auraient occupé un rang très élevé dans la noblesse. Un de ses membres qui avait embrassé le parti du Roi René suivit le monarque en Provence lorsque celui-ci du abandonner son trône de Naples. Il reçut une charge de notaire royal et se fixa par mariage à Seillans. Installés dans cette petite ville, les Rosselly n'en seraient plus sortis jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

En 1752 un descendant, Antoine-Léger Rosselly, s'établit à Lorgues comme notaire. On le désigna sous le nom de *de Lorgues* pour le distinguer des membres de sa famille restés à Seillans. Il fut père d'Antoine-Benoit Rosselly auquel il transmit cette désignation distinctive. Et « *C'est sous ce nom que M. le comte Antoine-François-Félix Roselly de Lorgues (1), fils du précédent, fut toujours connu et qu'il fit ses premiers pas dans le monde* ».

Donc, si nous avons tout compris : Comte Roselly de Lorgues ne veut pas dire qu'il était comte de Lorgues, mais juste qu'il n'était pas de Seillans, et le titre comtal lui



**Antoine Félix Roselly.  
Dit Comte Roselly de Lorgues**

viendrait de ses lointains et illustres ancêtre italiens. Bien entendu la famille « *n'a pas su au cours des siècles préserver de l'oubli et conserver ses archives. A cela sont venus s'ajouter les destructions des registres de l'état civil, et le pillage de la maison paternelle, lors de la tourmente révolutionnaire, ce qui rendit la production de la généalogie complète et les titres de noblesse de cette antique maison, impossible* ».

### **Une famille de notaires lorguais**

Antoine Rossely est né le 11 août 1805 à Grasse, ville où sa mère, Françoise Benoit, était alors institutrice et c'est dans cette ville qu'il passa son enfance. Il eut une sœur, Clémence Rosselly, elle aussi née à Grasse, mais qui mourut à Lorgues en 1835, à 28 ans, quelques jours après son père Antoine Rosselly. Ils furent certainement tous deux victimes de l'épidémie de choléra qui fit des ravages dans la ville cette année-là, comme nous l'avons vu dans

le précédent n° de VAL.

C'est à cette époque qu'il quitte la Provence pour Paris. Il s'y maria en 1842, avec Marie Rosalie Delafosse, veuve en premières nocces d'un médecin.

Il retournera temporairement à Grasse en 1848, durant la République, et eut même des velléités de se présenter à la députation.

Il a effectué des études de droit à Aix, mais il renonça à suivre la carrière du barreau pour s'adonner à des travaux d'écriture historico-religieuse ayant pour objet unique la propagation et la défense des idées catholiques. Il semblerait qu'il ait un temps envisagé de faire carrière dans l'administration préfectorale, mais que la révolution de 1830 lui fit renoncer à ses vues sur la fonction publique.

Il partit donc porter la bonne parole, armé de sa plume. Voulant améliorer l'éducation du peuple, il commença par fonder en 1833 le *Journal des Instituteurs primaires*. Suivit ensuite une production régulière d'écrits dans lesquels la rigidité de sa foi remplace souvent l'esprit critique, nous citerons : *le Christ devant le siècle* (1835) ou *Nouveaux témoignages des sciences en faveur du catholicisme*. Ouvrage qui obtint un certain écho et fut plusieurs fois réimprimé. Puis vinrent *le Livre des communes* (1837) dans lequel il propose de régénérer la France par le presbytère, l'école et la mairie; *De la mort avant l'homme et du péché originel* (1841); *De la femme et du serpent* (1842); *La Croix dans les deux mondes ou la Clef de la connaissance* (1845), livre où il exposait

pour la première fois la sainteté de Christophe Colomb. Car sa grande mission, celle à laquelle il consacra son ardeur et sa vie, celle qui lui valut sa notoriété aussi, ce fut son combat pour faire canoniser le navigateur génois.

## La glorification de Colomb

Alors que se profilaient les quatre cents ans de la découverte de l'Amérique, on vit naître dans le pays une campagne pour faire reconnaître Christophe Colomb comme saint. Partie de cercles intellectuels proches du catholicisme, elle fut encouragée par le pape Pie IX qui connaissait le Nouveau Monde pour y être allé. Le navigateur fut sorti de l'oubli dans lequel il était plongé depuis près de trois siècles. Dans ce XIX<sup>e</sup> déchiré par les affrontements idéologiques et reli-

gieux, Colomb suscitait chez les ultras une ferveur nouvelle. Aventurier intéressé ou marin hors pair pour les uns, Colomb étaient pour eux le missionnaire choisi par la Providence pour porter le message chrétien aux dimensions de l'univers terrestre. Le rayonnement de la foi était son seul but. En 1854, le pape Pie IX, à la suite de son voyage en

Amérique, exigea que l'histoire de Colomb soit écrite « en son intégrité par un catholique et présentée dans son aspect véritable ». Roselly, déjà auteur de *la Croix dans les deux mondes*, accédera à cette demande. Il publiera en 1856 : « *Christophe Colomb histoire de sa vie et de ses voyages d'après des documents authentiques tirés d'Espagne et d'Italie* », deux gros volumes imagés, véritables monuments élevés à la gloire du navigateur.

Pie IX le nomma, bien que laïc,

« Postulateur officiel de la cause de béatification de Christophe Colomb près la cour de Rome » et Roselly s'emploiera sans relâche à établir le dossier qui devrait faire éclater la sainteté de son héros.

Il célébrera le rôle de Colomb, que n'auraient pas décelé les hommes de son époque, et réclamera de l'Église un honneur que lui semblait mériter « celui qui doubla le monde et planta la Croix rédemptrice sur la seconde moitié du globe », celui par qui « s'est accomplie la Découverte du nouvel hémisphère et l'unification de l'humanité ».

L'écrivain catholique Barbey d'Aurevilly qui avait consacré à l'ouvrage de Roselly un article élogieux en novembre 1856, contribua à faire connaître sa démarche et ses écrits. Il saluait l'audace de l'auteur, qui

posaient problèmes et ses détracteurs étaient nombreux. Pour autant, durant quarante années, Rosely n'a pas ménagé ses efforts. Jusqu'à sa mort, le Postulateur semble avoir gardé dans la justesse de son oeuvre et dans son succès final une confiance inébranlable. Dans son dernier ouvrage « *Histoire posthume de Colomb* », écrit à 92 ans, il reste attaché à son interprétation symbolique de l'Histoire et garde une plume combative. La cause fut reprise à la fin du siècle par d'autres écrivains comme Léon Bloy. Aujourd'hui Il ne se trouve plus grand monde pour attribuer aux voyages du célèbre navigateur des motifs d'inspiration divine, néanmoins, quelque erronés que furent les ouvrages de Roselly on peut reconnaître que les



Christophe Colomb. Victor Palmé Editeur. Un très beau livre illustré avec des encadrements ornés de gravures différentes à chaque page : scènes, paysages, marines, portraits, cartes.

## Début de la préface de l'auteur

*« Où trouver dans les annales des peuples une personnalité plus auguste que celle de Christophe Colomb, quel mortel placer au-dessus de celui qui a doublé l'espace de la terre et complété pour nous l'œuvre du Créateur ?*

*De toute éternité, ce messager de la Providence fut désigné dans les desseins d'En-Haut ; et son nom même, par un étonnant symbolisme, prophétisait sa destination, car ce nom merveilleux signifiait :*

*LA COLOMBE PORTANT LE CHRIST. »*

osait lire l'histoire de Christophe Colomb non pas avec les outils d'analyse de la science des Lumières mais avec ceux de la Religion.

La campagne pour faire accéder Colomb au nombre des saints ne fut pas couronnée de succès. Il était difficile en ce qui concerne le navigateur de se conformer aux règles établies pour pouvoir instruire la cause et introduire le procès de la béatification auprès de la Congrégation des rites. Les zones d'ombre qui entourent sa vie comme sa mort

débats auxquelles donnèrent lieu leur publication contribuèrent à développer les études américanistes et la critique scientifique sur le sujet.

## Conflit avec Lorgues

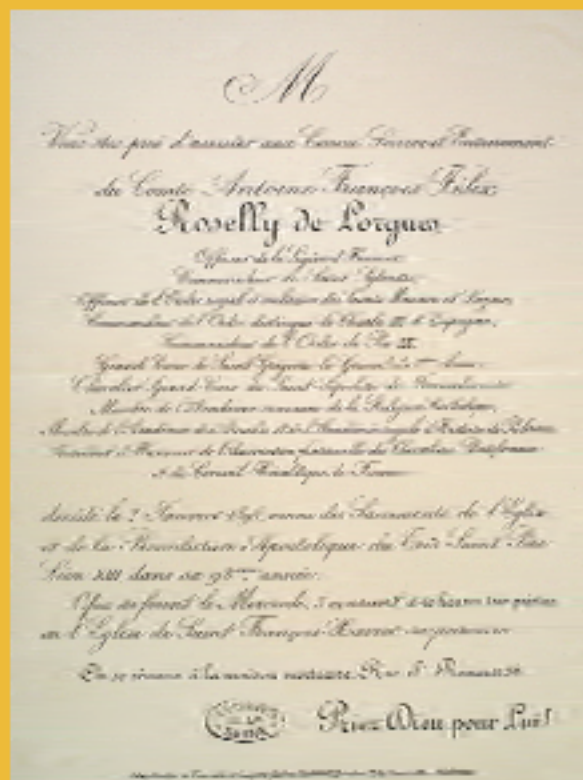
Comment la ville voyait-elle ce personnage qui lui avait sans vergogne pris son nom pour briller dans les salons parisiens et dans les cours européennes ? A priori tant que l'appellation n'eut rien d'officiel, elle ne donna pas de suite à cette coquetterie. Mais en 1858 parut une loi relative à l'usurpation des titres et des

●●● noms d'apparence nobiliaire. Roselly sentit le danger et fit alors une demande auprès de Napoléon III pour pouvoir être autorisé à continuer de joindre à son nom patronymique celui de « de Lorgues ».

Un décret du 15 décembre 1860 l'autorisa à faire cette addition. La municipalité de Lorgues protesta alors contre cette décision, arguant qu'elle avait pour but et pour effet d'autoriser Roselly à « entrer dans les rangs de la noblesse », qu'elle était « en contradiction avec l'amour d'indépendance dont ses anciens habitants avaient toujours fourni la preuve. La ville de Lorgues n'a jamais eu de seigneur ; régie par les institutions municipales et dépendant directement du souverain, elle s'est toujours montrée très jalouse de ses privilèges et n'a épargné aucun sacrifice pour maintenir intactes ses franchises et libertés ». Elle contesta qu'Antoine Roselly soit autorisé à ajouter à son nom celui de Lorgues « ville dans laquelle il n'est même pas né, dans laquelle il ne possède aucune sympathie et aucun service éminent ne peut l'autoriser à réclamer un tel privilège ». La commune forma opposition devant le conseil d'Etat.

La défense de Roselly mis en avant le préjudice que la perte du nom occasionnerait à son client « Ce nom est aujourd'hui, et depuis de longues années, tout à la fois une dénomination patronymique et une dénomination littéraire. L'enlever à l'exposant, ce ne serait rien de moins que le priver désormais du bénéfice de sa réputation, de ses travaux, et il ose le dire des services rendus à l'ordre social et à la religion et aux bonnes mœurs. Il n'est pas, en effet, un de ses livres qui ne lui ait valu les plus précieux suffrages, et qui ne soit un acte accompli pour la défense des principes sociaux ». Elle mit en avant le fait que Roselly n'ayant pas d'enfants, la commune n'avait

pas à s'inquiéter, l'emprunt s'arrêterait de fait : « Il ne s'agit donc que d'une possession viagère qui ne saurait nuire dans le présent et qui ne peut menacer l'avenir ». L'affaire fut plaidée en audience publique du conseil d'Etat et Lorgues obtint finalement gain de cause puisque le décret d'autorisation fut rapporté, le 16 août 1862, par les motifs suivants :



### Faire-part de décès d'Antoine, François, Félix Roselly

« Napoléon ..., considérant que les additions ou substitutions de noms autorisés par des décrets rendu sur le rapport de notre garde des sceaux, ministre de la justice, ne sont accordés que sur la réserve expresse du droit des tiers ; considérant que les communes ont qualité et peuvent avoir intérêt pour s'opposer à ce que l'autorisation de porter leur nom soit accordée à des particuliers ; considérant que la commune de Lorgues justifie de motifs suffisants à l'appui de l'opposition qu'elle a formée à notre décret en date du 15 décembre 1860, par lequel nous avons autorisé le sieur Roselly à ajouter à son nom patronymique celui de ladite commune, notre décret précité doit être rapporté ».

Roselly ne pouvait donc plus

porter le nom de Lorgues. En fait il continua à l'utiliser jusqu'à sa mort et c'est bien sous le patronyme d'Antoine, François, Félix Roselly de Lorgues qu'est établi l'acte de décès à la mairie du 6<sup>e</sup> de Paris, tout comme le faire-part que nous donnons ci-après.

Quant à ses ambitions nobiliaires, même si la canonisation de Christophe Colomb échoua, le pape « voulant donner à ce courageux défenseur du catholicisme un témoignage particulier de sa bienveillance » lui reconnu, par lettre patente du 24 avril 1865 le titre de comte (2).

Antoine Roselly reçu aussi au cours de sa vie de nombreuses décorations, françaises et étrangères, dont la légion d'Honneur : il fut nommé chevalier en 1837 puis officier en 1855 par décret direct de Napoléon III (cf. faire-part mentionné).

Il est mort le 2 janvier 1898 à Paris, âgé de 93 ans. Il reposa pendant 80 ans au cimetière Montparnasse. Il y fut apparemment oublié puisque sa concession fut reprise. En effet on trouve la mention suivante sur les registres du cimetière :

« Transféré à l'ossuaire du cimetière de l'Est. 31 Août 1978 », c'est-à-dire à l'ossuaire communal du Père-Lachaise.

Ainsi finit Antoine Roselly qui oeuvra sans relâche pour la gloire céleste tout en se donnant beaucoup de mal pour sa propre gloire terrestre. Il consacra sa vie à tenter de poser une auréole sur la tête d'un navigateur et une couronne de Comte sur la sienne. Les entreprises humaines sont parfois bien singulières.

Alain MARCEL

(1). C'est lui qui retrancha un S à son nom  
 (2). Qu'il nous soit permis une petite remarque, dénuée de toute irrévérence. On peut se demander si les relations dont bénéficiait Roselly, au Vatican notamment, n'auraient pas pu aider quelque peu la brillante carrière de son neveu Edwin Bonnefoy. Ce Lorguais fut nommé évêque de la Rochelle en 1892 puis archevêque du diocèse d'Aix en 1902. Le prélat a repris dans ses armes les trois roses qui figurent sur celles de Roselly.